HOSPICE

DE

FONTAINEBLEAU.

RÉSUMÉ

DU

COMPTE MORAL, ADMINISTRATIF

ET

FINANCIER.

1863.

FONTAINEBLEAU
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE ERNEST BOURGES.

JUIN 1864.

HOSPICE

DE

FONTAINEBLEAU.

HOSPICE

DE

FONTAINEBLEAU.

RÉSUMÉ

DU

COMPTE MORAL, ADMINISTRATIF

ET

FINANCIER.

1863.

FONTAINEBLEAU

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE ERNEST BOURGES.

JUIN 1864.

HOSPICE DE FONTAINEBLEAU.

RÉSUMÉ

DU

COMPTE MORAL, ADMINISTRATIF ET FINANCIER.

1863.

I.

ORIGINE ET DESTINATION DE L'ÉTABLISSEMENT.

L'hospice de Fontainebleau, situé rue des Bois, connu sous le nom de la Chambre, du Montpierreux, ou de la Sainte-Famille, n'est pas d'origine reculée. Sa fondation, due au roi Louis XIV, est réellement de l'année 1655, bien que la fondation légale ne date que de 1695.

Originairement, Fontainebleau comptait trois établissements hospitaliers : le premier, l'Hôpital Sainte-Anne la Royale, ou *des Hommes,* situé à l'extrémité du parc de la résidence des souverains, près le village d'Avon; le second, l'Hôpital de la Charité, ou *des Femmes et Filles,* situé rue Royale, anciennement rue de la Vieille Poste; et le troisième, l'Hospice de la Sainte-Famille, ou

des Vieillards et des Orphelines, est celui qui subsiste aujourd'hui.

Tous trois ont été fondés par le roi Louis XIV, à la sollicitation de sa mère, la reine Anne d'Autriche.

Les deux premiers ont été réunis à l'hospice actuel; ils sont occupés maintenant, l'ancien Hôpital des Hommes par les Religieux Rédemptoristes, et l'ancien Hôpital des Femmes ou de la Charité, par un ouvroir et des écoles gratuites; mais ces deux établissements n'ont plus aujourd'hui de rapport ni de relations avec l'hospice.

L'hospice actuel de la Sainte-Famille réunit donc les trois services hospitaliers anciennement constitués, et il reçoit suivant les chartes de fondation :

Les hommes malades ;

Les femmes et filles malades ;

Les vieillards des deux sexes qui n'ont plus de famille ou qui ne peuvent recevoir de leurs proches les soins que réclament leur état et leur vieillesse, et les orphelines de familles indigentes.

Une fondation récente, faite par Madame Lagorsse d'Arneuville, dont le père a été long-temps maire de la ville de Fontainebleau, y a créé un *service d'accouchement.*

D'autres infortunes y sont aussi secourues :

Les militaires malades ;

Les aliénés;

Les détenus malades ;

Les voyageurs indigents, lorsqu'ils ne peuvent continuer leur route;

Les enfants assistés de l'arrondissement de Fontainebleau, plus connus comme enfants trouvés ou abandonnés.

Il y manque comme fondation *un service d'incurables.*



II.

POPULATION ET ORGANISATION DES SERVICES.

La population de 1863 a compté 730 personnes, qui ont donné 58,039 journées

SAVOIR :

90	Hommes et garçons malades.	3,121	journées.
56	Femmes et filles malades.	2,541	—
54	Vieillards des deux sexes	14,792	—
13	Orphelines.	3,618	—
13	Personnes au service de la Maternité.	385	—
433	Militaires malades (officiers, sous-officiers et soldats).	19,492	—
9	Aliénés	178	—
1	Voyageur indigent	15	—
12	Enfants assistés	1,091	—
16	Sœurs hospitalières et postulantes . .	4,400	—
14	Infirmiers et servants.	4,208	—
19	Ouvriers indigents nourris	4,198	—
	TOTAUX ÉGAUX :		
730	Personnes ayant donné	58,039	journées.

61 Enfants assistés des deux sexes de 1 jour à 21 ans (enfants

trouvés, abandonnés et orphelins), sont entretenus à la campagne, en Bourgogne.

SERVICE ADMINISTRATIF.

Une commission administrative composée du Maire, président, et de cinq membres (fonctions purement gratuites.)

1 Receveur,
1 Économe,
1 Architecte.

SERVICE RELIGIEUX.

---

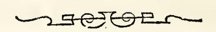
1 Aumônier chargé notamment d'acquitter dans la chapelle de l'hospice les fondations pieuses et d'y célébrer la messe chaque jour.

SERVICE DE SANTÉ.

---

1 Médecin en chef,
1 Chirurgien en chef,
1 Médecin adjoint,
1 Chirurgien adjoint,

12 Sœurs hospitalières de l'ordre de la charité de Saint-Vincent-de-Paul concourent, avec le zèle et le dévouement que tout le monde leur connaît, à l'administration de l'Établissement.



III.

REVENUS.

On croit généralement l'hospice de Fontainebleau richement doté, largement pouvu; il n'en est pas ainsi.

L'hospice de Fontainebleau a été légalement fondé, comme nous l'avons dit, par la Royauté en 1695.

Le Roi Louis XIV, en faisant cette fondation, n'a pas songé à en assurer l'existence à perpétuité par des ressources impérissables et indépendantes de l'existence même de la Royauté.

Louis XIV et les souverains qui lui ont succédé prélevaient chaque année, sur la cassette royale, la somme nécessaire pour subvenir aux besoins de l'établissement hospitalier. Les princes de la famille souveraine donnaient d'abondantes aumônes et cet exemple venu de haut était suivi par nombre de personnages attachés à la Cour.

Quelques priviléges avaient aussi été accordés aux hospices de Fontainebleau, notamment celui de faire faire, à certains jours de fêtes religieuses, des quêtes à la Cour; de recevoir de la forêt de Fontainebleau le bois nécessaire ou des indemnités pour le chauffage; des dons de linge, d'objets mobiliers, même d'aliments étaient aussi faits aux pauvres de l'hospice, pendant le séjour de la Cour à Fontainebleau.

C'est ainsi que les hospices de Fontainebleau subsistaient, et quoique ces dons eussent un caractère précaire, néanmoins les jours de gêne leur étaient alors inconnus.

Mais survint la Révolution de 1789, le pouvoir royal amoindri,

supprimé, les ressources de l'hospice le furent également, et depuis, l'état de gêne fut permanent.

Nous disons que l'hospice de Fontainebleau n'est pas richement doté; en effet, après plus de deux cents années d'existence, il ne possède à lui en propre, pour tout avoir, que :

1° — 16,355 francs de rente sur l'État, y compris les 3,000 francs de la fondation Lagorsse;

2° — 685 francs de location de parcelles de terre, situées dans la Plaine de la Chambre (territoire de Fontainebleau);

3° — 65 francs de rentes sur particuliers.

En tout — 17,105 francs.

Ce revenu est bien insufisant pour pourvoir aux besoins de la population dont on vient de faire le dénombrement; aussi la ville s'impose-t-elle une subvention de plus de 15,000 francs par an, en faveur de l'établissement.

On ne trouverait peut-être pas dans toute la France un second exemple d'un si lourd sacrifice pesant sur une ville. Sans sortir de notre département nous ne voyons, sur les quatre autres arrondissements, que l'hospice de Melun qui soit subventionné et encore ne l'est-il que de 2,000 francs. Les hospices de Meaux et de Provins possèdent : le premier, 200,000 francs de revenus; le second, 150,000 francs.

Nous avons dit quelles sont les ressources actuelles de l'hospice

de Fontainebleau, peut-être sera-t-il intéressant de voir ce qu'elles étaient avant la Révolution de 1789.

EN VOICI L'APERÇU :

Secours annuel ordinaire, accordé par le Roi	7,650 liv. » s.
Secours accordé par le Roi, sur sa cassette particulière, pendant le séjour de la Cour à Fontainebleau . .	2,000 — »
Secours annuel accordé par la Reine, à l'hôpital des hommes	320 — »
Secours annuel accordé par Monsieur, frère du Roi, à l'hôpital des femmes	150 — »
Quêtes faites au jeu, chez la Reine, pendant le séjour de la Cour à Fontainebleau	2,000 — »

Ces quêtes étaient spécialement attribuées à l'hospice des vieillards et des orphelines ; elles étaient faites et recueillies par une des dames de la Cour, désignée par la Reine.

Quêtes faites auprès de toutes les personnes de la Cour.	3,000 — »

Ces quêtes étaient spécialement faites pour l'hôpital des femmes par la Supérieure, autorisée par le Roi. Il résulte des états de recettes qu'elles s'élevaient en moyenne à plus de 3,000 livres.

Quête faite tous les ans pour les hôpitaux de Fontainebleau, dans la chapelle du Roi, en quelqu'endroit que fut S. M., le jour de la fête de la Toussaint	1,200 — »
Rentes et aumônes annuelles faites par les princes de la maison d'Orléans	1,460 — »

Les documents du temps nous apprennent que S. A. R. Marie-Françoise de Bourbon, duchesse douairière d'Orléans, voulut se

A Reporter . . . . 17,780 liv. » s.

Report. . . . . 17,780 liv. » s.

charger particulièrement de l'œuvre de l'hospice des vieillards et des orphelines ; que c'est par sa charité inépuisable, les abondantes aumônes qu'elle a faites et celles qu'elle a procurées, qu'ont été construits les bâtiments de cette maison.

Après le décès de la duchesse douairière d'Orléans, son fils, le duc Louis-Philippe d'Orléans, adoptant cette œuvre, continua de protéger particulièrement l'hospice des vieillards.

Indemnité accordée sur le produit de la vente des coupes de bois dans la forêt de Fontainebleau, pour tenir lieu du bois de chauffage qui était jadis prélevé pour les besoins des hospices. . . . . 1,200 — »

Il était prélevé chaque année pour les hospices :

36 Cordes de grand bois de chêne,
2000 Bourrées.

Rentes diverses . . . . 6,599 — 7

Ces rentes consistaient en revenus sur divers particuliers, sur états provinciaux, les tailles et gabelles, le clergé et établissements religieux, l'hôtel de ville de Paris, et même sur la Compagnie des Indes.

Revenus ordinaires. . . . . 25,579 liv. 7 s.

Nous devons ajouter que, en temps de calamité, lorsque les ressources ordinaires n'avaient pas suffi, les hospices présentaient un mémoire au Roi, qui faisait solder l'excédant par le Domaine Royal ou la Liste Civile.

Par l'origine et la nature de ces ressources, on comprend combien les événements révolutionnaires ont dû apporter de perturbation et de misère dans le service des hôpitaux de Fontaitainebleau; depuis cette époque, la gêne n'a cessé d'y exister. Ce

serait pour l'hospice actuel un grand soulagement que le rétablissement de certains usages, tels par exemple que les quêtes ou l'établissement d'un tronc dans la chapelle du Palais, en faveur des pauvres de l'hospice.

IV.

NOMS DES FONDATEURS ET BIENFAITEURS,

EXTRAITS DES TABLES PLACÉES DANS LA CHAPELLE ET DESTINÉES A PERPÉTUER LEUR SOUVENIR.

FONDATEURS

1665. Le Roi LOUIS XIV
La Reine ANNE D'AUTRICHE } Fondateurs des trois établissements hospitaliers de Fontainebleau.

1670. Messire Charles d'Ysangremel, prieur d'Herville, fondateur de 52 messes par an.

1686. Marquise de Montespan, née Françoise de Rochechouart, surintendante de la maison de la feue reine, fondatrice d'une chambre de travail.

1699. Messire Pierre Thomas, conseiller du roi, officier de la grande maîtrise des eaux et forêts, fondateur de deux lits.

1750. M. André Florent, officier de la maîtrise des eaux et forêts, et dame Florent, née Joubert, fondateurs d'un lit.

1821. M. l'abbé Renaudeau, aumônier des hospices de Fontainebleau, fondateur de 52 messes basses par an.

1825. M. Collinet, ordonnateur général des hôpitaux de Paris, fondateur d'une messe pour le repos de l'âme de M. Moreau.

1836. M. Jean-Baptiste Dupuis-Molinier, comte de Douhet, fondateur de deux lits; l'un pour un malade, l'autre pour un vieillard.

1854. La famille de M. le général baron Jacquin, fondatrice d'une messe.

1859. Mme Lagorsse, née Adélaïde-Louise-Alexandrine du Bois d'Arneuville, fondatrice du service de la maternité et de deux messes basses.



BIENFAITEURS

DATES	NOMS DES DONATEURS ou BIENFAITEURS	SOMMES OU OBJETS LÉGUÉS OU DONNÉS	CONDITIONS PARTICULIÈRES ATTACHÉES AUX DONS OU LEGS
1665 à 1715	Roi LOUIS XIV.	1° Maison et dépendances pour fonder l'hôpital des femmes. 2° Maison et dépendances pour fonder l'hôpital des hommes. 3° Terrain de 5 hectares (10 arpents) pour fonder l'hospice des vieillards et des orphelines. 4° 9,500 livres de pension ordinaire par année; secours nombreux et quêtes à la Cour.	
1715 à 1774	Roi LOUIS XV.	10,500 livres de pension ordinaire par année; secours nombreux et quêtes à la Cour.	
1743	Duchesse douairière D'ORLÉANS, née Marie-Franç. de Bourbon.	Legs de 20,000 livres, après de nombreux secours de son vivant.	
1774 à 1792	Roi LOUIS XVI.	11,850 livres de pension ordinaire par année, secours de toute espèce, reconstruction de bâtiments.	
1775 à 1792	Reine MARIE-ANTOINETTE.	320 livres de pension par année à l'hôpital des hommes.	
1775 à 1792	Comte D'ARTOIS, frère du Roi Louis XVI.	150 livres de pension par année à l'hôpital des femmes.	
1784	Duc Louis-Philippe D'ORLÉANS.	Capital d'une rente de 432 livres.	
1804 à 1814	Empereur NAPOLÉON Ier.	23,060 francs.	
1808	Roi CHARLES IV d'Espagne.	592 francs.	
1810 à 1814	Impératrice MARIE-LOUISE.	3,000 francs.	
1814 à 1824	Roi LOUIS XVIII.	26,400 francs.	
1814 à 1818	Comte D'ARTOIS.	2,615 francs.	
1814 à 1819	Duc D'ANGOULÊME.	910 francs.	
1816 à 1828	Duchesse D'ANGOULÊME.	1,700 francs.	
1817 à 1819	Duc DE BERRY.	550 francs.	
1821	Duchesse DE BERRY.	300 francs.	
1824 à 1830	Roi CHARLES X.	16,000 francs.	

DATES	NOMS DES DONATEURS ou BIENFAITEURS	SOMMES OU OBJETS LÉGUÉS OU DONNÉS	CONDITIONS PARTICULIÈRES ATTACHÉES AUX DONS OU LEGS
1829	Duc DE BORDEAUX.	200 francs.	
1833 à 1847	Roi LOUIS-PHILIPPE Ier.	9,150 francs, linge, objets mobiliers, fleurs de l'orangerie de Fontainebleau, bois de chauffage.	
1833 à 1840	Reine MARIE-AMÉLIE.	1,800 francs.	
1833 à 1834	Princesse Adélaïde D'ORLÉANS.	500 francs.	
1839	Duchesse Clémentine D'ORLÉANS.	150 francs.	
1854	Impératrice EUGÉNIE.	6,500 francs.	*Réédification de la Chapelle.*
1856	Empereur NAPOLÉON III.	1,000 francs.	
1669	Madame de Saint-Hubert, née Agnès Meusnier.	Capital d'une rente de 25 livres.	
1670	Messire Charles d'Ysangremel, prieur d'Herville.	Capital d'une rente de 302 livres 7 sols 8 deniers.	*A charge de 52 messes par an.*
1674 à 1678	Madame Selaux, née Louise Beauchesne.	Capital d'une rente de 28 livres, objets mobiliers.	
1679	M. François de Villois.	Capital d'une rente de 20 livres.	
1680	M. Jean Charpentier d'Hauterive, capitaine de cavalerie au régiment de Comminges.	Capital d'une rente de 25 livres.	
1686	Madame la marquise de Montespan, née Françoise de Rochechouart.	Bâtiment d'une valeur de 3,000 livres.	*Fondation d'une chambre de travail.*
1689	Messire Henri de Béringhen, comte de Châteauneuf et Duplessis, gouverneur des citadelles de Marseille.	40 arpents (20 hectares) de terre, bois et friche.	
1692	Madame Françoise Lecoq.	Capital d'une rente de 10 livres.	
	Madame Basset, née Barbe Deschamps.	Capital d'une rente de 146 livres,	

DATES	NOMS DES DONATEURS ou BIENFAITEURS	SOMMES OU OBJETS LÉGUÉS OU DONNÉS	CONDITIONS PARTICULIÈRES ATTACHÉES AUX DONS OU LEGS
1699	Messire Pierre Thomas, officier de la maîtrise des eaux et forêts.	9,000 livres.	*Fondation de 2 lits et participation aux prières qui seront dites en la chapelle de l'établissement pour les bienfaiteurs.*
1719	Madame Jacques Leymarie, née Françoise Quartier.	Capital d'une rente de 50 livres.	
1722	Madame de Ricard, née Marie-Anne de Franqueville.	Capital d'une rente de 200 livres.	
1724	Madame Jean Dubois, née Françoise-Charlotte Thiron.	3,000 livres.	
1731	Madame Salfray, née Marguerite Leroy.	3,000 livres.	
1734 à 1771	M. le comte de Noailles et Madame la duchesse de Villars, sa sœur.	1,200 livres.	*Entretien à perpétuité de la lampe du Saint-Sacrement.*
1750	M. André Florent, officier de la maîtrise des eaux et forêts, et dame Florent, née Joubert.	6,000 livres.	*Fondation d'un lit.*
1801	Madame veuve Rocher.	100 francs.	
	Madame Regimbard.	100 francs.	
	Madame Boudon.	48 francs.	
	Madame De La Flèche.	18 francs.	
	Madame Verrier.	96 francs.	
1804	Mademoiselle Jeanne-Élisabeth-Scholastique Dubois.	600 francs.	
1807	M. Joseph-Romain Bridou, prêtre, ex-religieux carme des Basses-Loges.	Calice, ornements d'autel, reliquaire des Saints-Innocents provenant de la chapelle du château, livres de piété et autres.	
1809	M. Louis Maurevert.	Objets mobiliers.	
1810	Madame de Viennois.	Une pendule.	
	Madame de Montarby.	25 francs.	

DATES	NOMS DES DONATEURS ou BIENFAITEURS	SOMMES OU OBJETS LÉGUÉS OU DONNÉS	CONDITIONS PARTICULIÈRES ATTACHÉES AUX DONS OU LEGS
1811	Mademoiselle Angélique-Catherine Maguionnait.	350 francs.	
1813	M. Plisson.	50 francs.	
	M. Pierre, curé de Chailly.	108 francs.	
1815	M. Fouquet.	10 francs.	
1819	M. Valentin-Xavier Rossignol.	1,000 francs.	
1821	M. l'abbé Jean-Marie Renaudeau, aumônier des hospices de Fontainebleau.	3 hectares 24 ares 80 centiares de terre.	*Fondation d'une messe basse chaque semaine.*
1823	Madame Jacques Béchaud, née Thérèse David.	100 francs.	
1825	M. Joseph-Nicolas-Antoine Grech.	Une maison et 200 francs.	
	M. Colliuet, ordonnateur général des hôpitaux de Paris.	Capital d'une rente de 15 francs.	*Fondation d'une messe basse le 7 septembre de chaque année pour le repos de l'âme de M. Etienne Moreau.*
1826	Les héritiers de M. Lefebvre et en son nom.	25 francs.	
1827	Madame de Viennet.	38 francs.	
	Les héritiers de M. Pierre-Louis Macey et en son nom.	50 francs.	
	M. Blanchard.	2,000 francs.	
	Compagnie d'assurances générales contre l'incendie.	250 francs.	
1828	M. Léopold-Alexandre Fouillette des Voyes, inspecteur des domaines.	1,200 francs.	
	Madame la comtesse Louise-Félicité de Perthuis.	600 francs.	
1829	M. de Baudesson.	600 francs.	

DATES	NOMS DES DONATEURS ou BIENFAITEURS	SOMMES OU OBJETS LÉGUÉS OU DONNÉS	CONDITIONS PARTICULIÈRES ATTACHÉES AUX DONS OU LEGS
1829	Mad. Jean-Jean dit Gevraudon, née Jeanne-Angélique Pochet.	200 francs.	
1832	Madame veuve Lefrançois.	100 francs.	
1833 à 1836	Mademoiselle Théveuin.	1,200 francs.	
1836	M. Pierre-François Cendre.	210 francs.	
	M. Jean-Baptiste Dupuis-Molinier, comte de Douhet.	15,400 francs.	*Fondation de deux lits, l'un pour malade, l'autre pour un vieillard.*
1839	Madame veuve Castellan.	Capital d'une rente de 40 francs.	
1840	M. Jean-Baptiste-Claude Lefebvre, juge au tribunal de Fontainebleau.	5,000 francs.	
	Mademoiselle Jeanne Porlier.	300 francs.	
1841	Madame veuve Bourret.	Capital d'une rente de 100 francs.	
1841 à 1842	M. le baron de Rechiguevoisin.	500 francs.	
1842	M. Emile Jacquin.	200 francs.	
	Mademoiselle Marguerite-Rose Carrière.	Certificat de liquidation de l'indemnité de Saint-Domingue, d'une valeur de 2,876 francs.	
	Madame Debonnaire de Gif.	160 francs.	
	Madame la comtesse de la Beraudière.	200 francs.	
1843	M. le baron de Coulanges.	80 arbres fruitiers.	
1845	Les héritiers de Madame veuve Commelin et en son nom.	50 francs.	
1847	Mademoiselle Marie-Geneviève-Elisabeth Thiébault.	1,000 francs.	
1850	Madame Valade, née Marie-Dominique de Lavault.	2 lits en fer garnis.	

DATES	NOMS DES DONATEURS ou BIENFAITEURS	SOMMES OU OBJETS LÉGUÉS OU DONNÉS	CONDITIONS PARTICULIÈRES ATTACHÉES AUX DONS OU LEGS
1851	Madame Marie-Antoinette Noirot, supérieure des sœurs de l'hospice de Fontainebleau.	10,000 francs.	*Pour aider au paiement de la reconstruction de l'aîle de bâtiment contenant le service des femmes à l'hospice.*
	M. Alphonse-François Paris de Lamaury, président du tribunal de Fontainebleau.	1,000 francs.	
1852	M. Valérius, mécanicien orthopédiste, à Paris.	Lit mécanique pour traitement des luxations du fémur.	
1853	Madame veuve Louis Tassin, née Adélaïde Paillard.	4,000 francs.	
1854	Madame Lepage et Madame Trabé, au nom de la famille de M. le baron Jacquin.	Une cloche pour la chapelle de l'hospice.	*Fondation d'une messe le 3 mars de chaque année.*
1855	Mademoiselle Marguerite-Madeleine Bourdin.	Vases sacrés pour la célébration du service religieux dans la chapelle de l'hospice.	
	La famille de M. le comte de Pontgibaud et en son nom.	200 francs.	
	M. Fouquet.	200 francs.	
1856	M. Charles-François Fontaine, intendant militaire.	Capital d'une rente de 1,000 francs.	
	Mad. la baronne de Coulanges, née Augustine-Louise-Marie-Geneviève-Henriette Le Petit.	3,000 francs.	
1856 à 1862	M. le baron Edmond de Beauverger, député de Seine-et-Marne.	200 francs.	
1857	M. Victor Coutan.	Capital nécessaire pour la création d'un lit de vieillard.	*Ce legs ne doit être réalisé qu'après le décès de Madame veuve Coutan; la désignation du vieillard qui devra occuper le lit fondé sera faite par la famille de M. Coutan.*
1857	M. Eugène Charpentier, curé archiprêtre de Fontainebleau.	1,000 francs.	
1858	La famille de M. le comte de Jonville.	100 francs.	

DATES	NOMS DES DONATEURS ou BIENFAITEURS	SOMMES ET OBJETS LÉGUÉS OU DONNÉS	CONDITIONS PARTICULIÈRES ATTACHÉES AUX DONS OU LEGS
1858	M. Girault, ancien professeur à l'Institut impérial des sourds-muets.	Statue de la Sainte-Vierge.	*A placer dans le jardin promenoir des vieillards hommes.*
	M. Louis-Gervais Hautefeuille, employé de la sous-préfecture de Fontainebleau, et Madame Hautefeuille, née Marie-Catherine Vier.	1,000 francs.	
	M. Antoine Robert, chef de bureau de l'administration des postes.	250 francs.	
1859	M. Girardot, maire de Piépape.	Une charrue avec accessoires.	
	Madame Lagorsse, née Adélaïde-Louise-Alexandrine Dubois-d'Arneuville.	117,000 francs.	*Fondation d'un service de maternité, de deux messes basses par an, de l'entretien du tombeau de M. et de Madame Lagorsse, et d'une pension viagère à Mad. de Maugras.*
1860	M. Ménage.	Effets d'habillement.	
1861	Madame Dieudonnée, née Aimée-Louise-Constance-Victoire Bunot de Choisy.	500 francs.	*Travaux d'amélioration du service des vieillards.*
1860 à 1863	Madame Benoist de Sainte-Foy (Louis-Augustin), née Agathe Antheaulme.	1,700 francs.	*Travaux d'amélioration du service des vieillards.*
	Mad. Marie-Antoinette Girardot, supér. des sœurs de l'hospice.	18 lits en fer. — 100 francs.	*Service des vieillards femmes.*
1860	Mad. Fromager, née Madeleine-Marguerite Rollepot.	16,000 francs.	*A charge d'une pension viagère à Madame veuve Boucheny.*
1861	M. Jacques-Albert Dupuis, administrateur de l'hospice de Fontainebleau.	1,000 francs.	*Achat de linge.*
	Madame Bourgeois, née Marguerite-Appoline-Séraphine Valleran.	3,000 francs.	
1862	Mad. Ray, née Claudine Nicolas.	200 francs.	

DATES	NOMS DES DONATEURS ou BIENFAITEURS	SOMMES OU OBJETS LÉGUÉS OU DONNÉS	CONDITIONS PARTICULIÈRES ATTACHÉES AUX DONS OU LEGS
1862	Madame Lignac.	Effets d'habillement.	
	Madame Valade, née Marie-Dominique de Lavault.	Objets mobiliers.	
	Mademoiselle Catherine-Rose-Nicole Papillon.	300 francs.	
1863	La famille de M. le comte Amaury de Mérode.	200 francs.	
	M. H. de Laurencel.	200 francs et objets de literie.	
	M. et Madame Lapierre.	1,000 francs.	*Travaux d'amélioration du service des vieillards.*
	M. Victor Voron.	Une chaise à porteur pour le transport des malades.	
	M. Guérin, maire de Fontainebleau.	Appareil électrique.	
	Madame Emile Jacquin, pour M. le capitaine Rouyer.	200 francs.	

DONS OU AUMÔNES PAR DES ANONYMES.

1801.	124 fr.	» c.
1804.	240	»
1808.	1,065	75
1824.	300	»
1825.	1,334	»
1826.	937	15
1827.	553	»
1828.	1,890	02
1829.	1,500	60
1830.	1,515	»
1831.	541	10

1832.	315 fr.	55 c.
1833.	345	25
1834.	126	90
1835.	115	50
1836.	102	»
1837.	316	»
1838.	358	10
1839.	188	45
1840.	200	76
1841.	166	15
1842.	44	55
1843.	194	35
1844.	90	»
1845.	44	10
1846.	34	»
1847.	38	75
1848.	81	75
1849.	39	02
1850.	26	75
1851.	8	15
1852.	8	85
1853.	77	45
1854.	147	87
1855.	129	66
1856.	186	44
1857.	61	02
1859. Don de 6 couverts argentés.		
1860.	50	»
1863 (y compris le produit des troncs). .	475	50
Don de toile d'une valeur de. . .	500	»

V.

BATIMENTS.

DISPOSITION, DISTRIBUTION ET SALUBRITÉ.

Le choix de l'emplacement de l'hospice a été, dans l'origine, très-judicieusement fait. Les bâtiments qui composent l'hospice sont établis sur un terrain parfaitement sec et sur le point le plus élevé de la ville; ils sont, par suite des hauteurs de la forêt qui les dominent de ce côté, à l'abri des vents d'ouest. Les principales parties des bâtiments sont orientées au sud. L'hospice est avoisiné d'arbres de haute futaie, puisque la forêt l'enveloppe à l'ouest, au nord et à l'est; cette circonstance a de l'importance pour l'hospice au point de vue de l'hygiène, aussi n'y voit-on jamais se produire de ces maladies épidémiques dont les établissements de cette nature sont trop souvent le théâtre.

L'hospice est complètement isolé des habitations particulières et il en dépend de vastes terrains.

Nous avons vu plus haut que l'époque de fondation de l'hospice de la Sainte-Famille remonte à l'année 1695, mais depuis cette époque, les bâtiments primitivement élevés ont presque tous été complètements reconstruits ou profondément améliorés, et trois ailes neuves ont été édifiées.

La valeur des bâtiments est d'environ 300,000 francs.

Sous le rapport de la distribution, de la séparation des services, l'état des bâtiments est assez satisfaisant; les bâtiments sont pour ainsi dire séparés en deux parties, l'une affectée aux différents services des hommes, l'autre au service des femmes; les ailes, à droite en entrant, sont occupées par les hommes, savoir : malades civils, militaires et vieillards; les ailes à gauche par les femmes,

savoir : vieillards femmes, religieuses, femmes malades et orphelines.

La façade sur la rue comprend la chapelle qui, elle-même formant équerre, contient deux parties distinctes, l'une pour les hommes avec tribune réservée pour le public, l'autre pour les femmes avec tribune pour les religieuses malades; cette façade comprend encore la conciergerie, la buanderie et la lingerie, établies dans des conditions qui laissent beaucoup à désirer.

La façade sur la cour d'entrée comprend la cuisine et dépendances, ainsi que la pharmacie; la cuisine, par sa situation au centre de l'établissement est à la portée de tous les services; elle est bien aérée et bien éclairée. La pharmacie est bien située, au rez-de-chaussée du bâtiment, renfermant toutes les salles de malades; le laboratoire manque d'air et de lumière.

Les salles de bains sont situées au pied des escaliers conduisant aux différentes salles de malades.

Un réservoir contenant 16,000 litres d'eau, alimenté par une pompe à manége mue par un cheval, permet de distribuer de l'eau dans toutes les parties de l'établissement, mais seulement au rez-de-chaussée.

Les planchers ayant tous été posés à la même hauteur, on a pu établir sans difficulté des portes de communication qui permettent, en cas de besoin, de pénétrer dans tous les services et à tous les étages sans passer par les dehors.

Les conditions de la salubrité des bâtiments sont bonnes en général; on a vu plus haut que l'emplacement de l'établissement a été parfaitement choisi.

Les salles de malades, planchéiées, ont presque toutes 8 mètres de largeur et 4 mètres de hauteur, elles contiennent deux rangées de lits disposés de chaque côté; les baies des croisées ont été dis-

posées de manière à y établir à volonté et transversalement des courants d'air; des ventilateurs permettent en outre de renouveler l'air dans les salles sans incommoder les malades.

AMÉLIORATIONS.

Au nombre des améliorations les plus urgentes à apporter, nous signalerons celles ci-après :

DÉSIGNATION des AMÉLIORATIONS.	SOMME jugée nécessaire pour leur exécution.
1° Réorganisation et appropriation du service des vieillards hommes	7,000 francs.
(Une somme de près de 2,000 francs offerte par des bienfaiteurs est en réserve pour cette dépense).	
2° Agrandissement du bâtiment du service des vieillards femmes.	8,000
3° Établissement d'une salle pour bains de vapeur . . .	2,500
4° Canalisation pour distribution d'eau de Seine	2,000
5° Buanderie avec eau de Seine	8,000
6° Lingerie avec ouvroir, dans le quartier des femmes . .	6,000
7° Promenoir ou galerie couverte à l'usage des convalescents.	3,600
8° Cabinets avec lavabos pour les soins de propreté des malades.	1,500
9° Établissement d'un promenoir pour le service des femmes convalescentes	500
10° Établissement de conduits pour l'éclairage par le gaz. .	3,000



VI.

RECETTES ET DÉPENSES. — 1863.

Les recettes de l'exercice 1863, déduction faite des restes à recouvrer, ont été de . . . . 148,505 fr. 37 c.

SAVOIR :

Revenus ordinaires	17,105 fr.	10 c.
Subvention de la ville. . . .	15,000	»
Recettes éventuelles, secours accordés par le Ministre de l'Intérieur, etc	6,308	88
Recettes provenant de remboursement d'avances, telles que journées de militaires malades, de malades civils, pensionnaires, etc.	47,608	86
Recettes extraordinaires (produit d'une partie des legs Lagorsse, Fromager, etc.)	62,482	53
Total égal.	148,505 fr.	37 c.

Les dépenses (déduction faite des capitaux à réemployer) ont été de . . . . 148,423 fr. 66 c.

SAVOIR :

Objets d'alimentation..	44,069 fr.	84 c.
Bâtiments, matériel, linge, etc.	14,438	90
Chauffage et éclairage.	5,242	62
Frais généraux d'administration.	12,291	12
Dépenses diverses et imprévues	1,592	87
Termes de la soulte de conversion de la rente	9,621	08
Emploi des legs Lagorsse et Fromager.	61,167	23
Total égal.	148,423 fr.	66 c.

On voit, par le résultat de l'année 1863, avec quelle circons-

pection il faut agir en ce qui touche les finances de l'établissement, la sévérité qu'il convient d'apporter, soit dans leur emploi, soit dans les recouvrements, et comment, quelques circonstances défavorables survenant, la cherté du pain, des travaux imprévus, la suppression d'un secours, etc., la perturbation peut naître dans la situation financière; en un mot l'Administration est constamment sur la limite du déficit, déficit qu'il n'est pas toujours donné de conjurer et que même en temps ordinaire on ne peut éviter, nous n'hésitons pas à le dire, qu'en administrant avec beaucoup d'ordre et d'économie.



VII.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

En publiant ce résumé, l'intention de l'Administration est d'appeler l'intérêt sur un Établissement trop peu connu jusqu'ici, qui rend incontestablement d'utiles services, mais qui serait appelé à en rendre de plus grands encore et de plus variés, si les ressources ne lui manquaient; il ne peut secourir toutes les misères qui se présentent, et lorsqu'une personne qui s'intéresse à une infortune rencontre, dans ce défaut de ressources, un obstacle à la faire secourir, elle reste surprise, fâcheusement impressionnée et mécontente.

Comment faire disparaître cette situation déplorable? Évidemment en augmentant les ressources de l'Établissement.

Certes, l'Administration municipale fait de grands sacrifices pour

l'Établissement hospitalier de notre ville, et si l'on veut bien se rappeler que la Ville ne prélève pas moins de 16,000 francs en moyenne par an sur ses recettes pour l'hospice, on admettra qu'il ne puisse lui être demandé plus; l'Administration hospitalière actuelle le pense ainsi.

De ce côté donc, rien à demander.

En est-il de même du côté de la charité privée, source de richesse pour beaucoup d'hospices.

Dans un grand nombre de localités, chaque famille, non pas riche, mais seulement dans l'aisance, considérerait comme un devoir non rempli, de ne rien laisser après elle pour les pauvres de l'hospice ; non pas toujours de fortes sommes, mais toujours une offrande si modique soit-elle (1). Ce serait un oubli grave que de ne pas agir ainsi; *il ne laisse rien pour l'hospice, ou sa famille ne fait rien pour l'hospice en son nom,* est un reproche que personne ne veut encourir.

A Fontainebleau, en ces dernières années, ce sentiment de charité chrétienne paraît se développer; nous le constatons avec une véritable satisfaction.

Puissent ces heureux exemples se multiplier en notre ville, si connue d'ailleurs pour ses libéralités et ses bonnes œuvres, et l'Administration hospitalière ne plus voir désormais l'insuffisance de son budget imposer à son action bienfaisante des limites

---

(1) Nous en connaissons depuis 20 francs.

inexorables, que tout son zèle charitable ne parvient pas toujours à surmonter.

A Fontainebleau, le 24 Mai 1864.

Les membres de la Commission administrative de l'Hospice de Fontainebleau,

D. Guérin (✻) Maire, Président;
Domet,
Palyart,
Benoist de Sainte-Foy,
Latouche,
Quinton.



SOMMAIRE.



Fontainebleau. — Typographie de E. Bourges.


DEBERNY